

Conseil communal



Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché,
le lundi 16 décembre 2013 à 18 heures 30'

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Adhésion au marché public ouvert lancé par la société anonyme de droit public « ASTRID » ayant pour objet d'offrir du matériel agréé aux services de secours et de sécurité devant s'inscrire dans le réseau A.S.T.R.I.D. afin d'acquérir et de faire procéder à l'installation d'une passerelle de radiocommunication qui partira des cours et tribunaux vers le réseau A.S.T.R.I.D.

3.

Fixation du nombre d'emplois vacants dans le cadre de la mobilité réservée aux aspirants Inspecteurs - fixation du choix du mode de sélection.

4.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1 rue Auguste Buisseret :

- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n°40, sur une distance de 6 mètres.

- suppression du stationnement, existant le long des immeubles à numérotation impaire.
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant, le long des immeubles à numérotation paire, depuis le carrefour formé avec la rue Lesoine et jusqu'au carrefour formé avec la rue Varin.
 - limitation du stationnement dans le temps.
 - interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n^{os} 46 et 48, sur une distance de 12 mètres.
- 2 rue Kinet :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n^o27, sur une distance de 6 mètres.
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o13, sur une distance de 6 mètres.
 - 3 quai Saint-Paul de Sinçay :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o96, sur une distance de 6 mètres.
 - 4 rue Salvador :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o58, sur une distance de 6 mètres, en prolongement de celui existant à hauteur de l'immeuble n^o60, pour les porter à une distance de 12 mètres.
 - 5 rue de la Chaudronnerie :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o47, sur une distance de 5 mètres.
 - 6 place Saint-Jacques :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o24, sur une distance de 6 mètres.
 - 7 avenue Rogier :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 18, sur un distance de 6 mètres.
 - 8 rue de la Commune :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n^{os} 25-23, sur un distance de 6 mètres.
 - 9 impasse du Gué :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n^o 9, perpendiculairement à l'axe de la chaussée.
 - 10 rue Bagolet :
 - suppression des emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, existant à hauteur des immeubles n^{os} 25 et 27, sur une distance de 12 mètres.

- 11 place Saint-Paul :
interdiction de stationnement, à l'opposé de la cathédrale, après les emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, situés perpendiculairement à l'axe de la chaussée, le long du terre-plein central, sur une longueur de 10 mètres.
- 12 rues de la Forêt et de Rabosée :
d'émettre un avis favorable au projet d'arrêté ministériel visant à la restauration de la priorité de droite rues de la Forêt et de Rabosée, dans le tronçon compris entre le carrefour avec la rue de la Xhavée et le carrefour avec la rue Bois-la-Dame inclus, soumis par le Service public de Wallonie, Direction des routes de Liège.

5.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense relative au remboursement des frais d'un déplacement dans le cadre de la participation au séminaire relatif à la « Nécessité d'une nouvelle coopération décentralisée, regards croisés sur le cas du Maroc et de la Belgique », le 26 septembre 2013 à l'Hôtel de Ville de BRUXELLES

6.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense relative au remboursement des frais d'un déplacement à Nancy, dans le cadre de réunion du Comité Directeur de la « Coalition européenne des Villes contre le Racisme ».

7.

Retrait de sa délibération du Conseil communal du 09/09/2013 relative l'organisation de la manifestation « La Nocturne des Coteaux de la Citadelle » le 5 octobre 2013 - approbation du nouveau texte de la convention définissant les modalités d'organisation de ladite manifestation, entre la Ville et l'A.S.B.L. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., et une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation.

8.

Décision d'octroyer à la « Fondation TADAM » une subvention direct opérateur complémentaire, financée par le Service Public Fédéral Intérieur, pour l'organisation de la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine.

9.

Décision :
- d'adopter le texte de la convention pour 2013 entre la Ville et la « Fondation TADAM », pour la contribution à l'actualisation du Plan Stratégique en matière de Drogues,

- d'octroyer à la « Fondation TADAM » un subside d'encouragement, financée par le Service Public Fédéral Intérieur dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.

10.

Décision :

- d'adopter le texte de l'avenant n°1 pour 2013 au contrat de gestion, passé par délibération du 23 juin 2008, entre la Ville et la Fondation TADAM, pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement par diacétylmorphine,
- d'octroyer à la Fondation TADAM une subvention directe opérateur pour l'organisation de la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de « traitement assisté par diacétylmorphine » financée par le Service Public Fédéral Santé.

11.

Adoption du texte de l'avenant à la convention destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'A.S.B.L. « LIEGE-ENERGIE », place du Marché, 2 à 4000 LIEGE, dans le cadre de la convention « Ville durable 2013 – Projet « Activation du Fonds de Réduction du Coût de l'Energie ».

12.

Conclusion d'une convention en vue du règlement à l'amiable du dédommagement des frais encourus par la fourniture de documents présentant un vice caché.

13.

Souscription, pour les années 2014, 2015 et 2016, à des services informatiques pour la mise en place de la nouvelle messagerie à destination des services administratifs de la Ville ainsi que pour le pôle administratif de l'Instruction publique dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

M. l'Echevin FIRKET

14.

Décision de marquer son accord sur l'octroi d'une garantie au bénéfice de la S.A.D.P. « Société Développement Liège Guillemins ».

15.

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2011 de la Fabrique d'église Sainte-Croix.
2. Le budget afférent à l'exercice 2012 de la Fabrique d'église Saint-Remacle.
3. Le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur (Angleur)
 2. de la Fabrique d'église Saint-Etienne
 3. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Grivegnée)
 4. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney
 5. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
 6. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
 7. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
 8. de la Fabrique d'église Saint-Remacle
4. Le budget afférent à l'exercice 2013 de la Fabrique d'église Saint-Remacle.
5. La 1ère modification budgétaire 2013 de la Fabrique d'église Saint-Louis.

16.

Adoption de la convention à conclure avec l'A.S.B.L.« COPAREYE », relative à la gestion de la « Côparèye ».

17.

Décision d'approuver la cession de bail commercial du 27/08/2009 relatif à l'immeuble sis place du Marché, 5-7 à 4000 LIEGE, cadastré 1ère division, section B, n°722b au profit de la société S.A. MAKART BOISSONS.

18.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la procédure de classement du monument funéraire de Walthère Frère-Orban- avis favorable sur cette proposition de classement.

19.

Acquisition d'un immeuble de commerce sis rue Puits-en-Sock, 30/32 à 4020 Liège pour cause d'utilité publique (réhabilitation de l'îlot Surlet/Puits-en-Sock).

20.

Vente publique, avec faculté de réméré, d'un immeuble de caractère , rue des Célestines, 14- retrait de l'affectation à l'utilité publique du bien.

21.

Acquisition d'un immeuble sis rue Saint-Séverin 126 à 4000 Liège pour cause d'utilité publique.

22.

Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 du CPAS de Liège.

Mme l'Echevin YERNA

23.

Décision d'acter la modification des programmes communaux d'actions en matière de logements 2009-2010 et 2012-2013, et plus précisément le glissement des subsides affectés à l'A.I.S « LIEGE LOGEMENT » pour la création de deux logements d'insertion rue de la Scierie n° 38 à 4000 Liège dans le cadre du programme communal d'actions 2009-2010 et à l'ASBL HABITAT SERVICE pour la création de six logements d'insertion rue des Anglais 29 dans le cadre du programme communal d'actions 2012-2013.

24.

Adoption de la convention entre la Ville et la Filiale Immobilière Publique de Liège SCRL relative à la requalification du quartier de Droixhe - octroi d'une subvention pour 2013 à la Filiale Immobilière Publique de Liège SCRL dans le cadre de la convention «VILLE DURABLE 2013 » de la Politique Fédérale des Grandes Villes.

M. l'Echevin HUPKENS

25.

Décision d'adopter la réglementation de droit de reproduction des visuels des collections muséales de la Ville.

26.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure pour la mise en dépôt temporaire au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège d'un ensemble d'œuvres d'art.

27.

Décision :

- d'accepter la donation du Docteur HARDY et Mme Françoise WEISS-UHLMANN à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité des donateurs.

28.

Décision :

- d'accepter la donation de Mme Kinga et M. Anatoly STOLNIKOFF à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Grand Curtius
- de rendre hommage à la générosité des donateurs.

29.

Décision :

- d'adopter le texte de l'avenant à la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «LES ATELIERS D'ART CONTEMPORAIN», signée en date du 23 décembre 2009, concernant la mise à disposition de locaux pédagogiques situés dans le Musée Grand Curtius (Quai de Maestricht 13 à 4000 LIEGE), dans le Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain et le Cabinet des Estampes et des Dessins (Parc de la Boverie 3 à 4020 LIEGE)
- d'octroyer un subside indirect classique à ladite A.S.B.L., résultant de la mise à disposition gratuite d'un espace de travail dans des musées communaux.

M. l'Echevin SCHROYEN

30.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de dépenses relatives à trois créances dues et portant sur l'octroi des prix relatifs au "Concours Accessibilité et Architecture 2013".

31.

Décision de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité pour l'impression et la préparation à l'envoi d'une brochure d'information destinée aux seniors et aux familles relative aux activités organisées par le « Service Animations Seniors » et le « Service intergénérationnel », pour une période de 36 mois - adoption du cahier spécial des charges.

M. l'Echevin STASSART

32.

Adoption de la convention à conclure avec l'ASBL « CONSEIL SOCIAL DE LA HAUTE ECOLE DE LA VILLE DE LIEGE », relative à la gestion, par l'ASBL, des fonds disponibles pour les besoins sociaux des étudiants.

33.

Décision de passer un marché de services, réparti en 5 lots, par procédure d'adjudication ouverte avec publicité européenne, ayant pour objet les transports et l'organisation de voyages pédagogiques vers diverses destinations à l'étranger en février 2014, destiné à l'enseignement communal – adoption du cahier spécial des charges.

34.

Adoption de la 4ème modification apportée à la convention-cadre entre le pouvoir organisateur du service de promotion de la santé à l'école de l'Instruction Publique de la Ville et le pouvoir organisateur de l'enseignement fondamental et secondaire communal liégeois permettant l'intervention du Service PSE dans les établissements d'enseignement fondamental et secondaire de la Ville.

35.

Adoption, pour la Haute Ecole de la Ville de Liège, des pré-requis nécessaires à la poursuite des études (année académique 2013-2014).

36.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives au transport et à l'hébergement d'élèves de différents établissements de l'enseignement communal.

37.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives au transport et à l'hébergement d'élèves de différents établissements de l'enseignement communal.

38.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives au transport et à l'hébergement d'élèves de différents établissements de l'enseignement communal

39.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense relative à l'acquisition de matériel audiovisuel pour une école de l'enseignement communal.

40.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal du 06.12.2013 autorisant M. le Directeur financier à procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense relative à l'acquisition de peinture pour une école de l'enseignement communal, en application de l'article 60§2 du Règlement général de la Comptabilité communale.

41.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense portant sur une facture relative à la commande d'une fourniture de parapharmacie pour les crèches le 31 mars 2013.

M. l'Echevin LEONARD

42.

Décision de prendre connaissance de la décision du Collège communal de faire procéder au paiement des diverses factures relatives aux connexions par fibres optiques de divers bâtiments communaux.

43.

Décision de prendre connaissance de la décision du Collège communal de faire procéder au paiement des diverses factures relatives à la mise à disposition de lignes internet pour les conseillers communaux.

44.

Décision d'approuver le placement d'un distributeur de boissons chaudes, d'un distributeur de boissons froides et d'un de confiseries à l'Espace Guillemins, rue d'un Guillemins 26 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché d'approvisionnement en eau, boissons, café et snacks.

45.

Décision de modifier le contrat issu du marché en cours d'exécution relatif à l'entretien, le dépannage et la surveillance des systèmes de télégestion et de télécommande de marque HONEYWELL de 90 installations de chauffage de la Ville - arrêt du texte de l'avenant n°3 appelé à fixer les droits et obligations des parties.

46.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la démolition du bâtiment hors parking souterrain, et aménagement de la dalle et des abords en deux tranches au Théâtre de la Place, place de l'Yser à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (S.A.R.)

47.

Décision de procéder par voie d'adjudication publique pour la passation d'un accord-cadre conjoint entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) pour la réalisation de prestations de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges - arrêt du texte de la convention à conclure entre les parties.

48.

Décision d'approuver la réalisation l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires générant une majoration du coût de l'entreprise apportés au projet initial des travaux de Construction d'une patinoire communale dans le quartier Longdoz, rue Armand Stouls, 4020 LIEGE. – Lot 1 Gros œuvre, techniques et parachèvement (avenant 3).

49.

Décision d'approuver la réalisation l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires générant une majoration du coût de l'entreprise rapportés au projet initial des travaux de travaux de scénographie à effectuer dans le bâtiment classé de la Société libre d'Emulation, sis place du XX Août 16, 4000 LIEGE et de ses extensions en vue d'y installer le Théâtre de la Place (avenant 3).

50.

Décision d'adopter le texte de la convention entre la Ville de Liège et l'A.S.B.L. « BRESSOUX SPORT CULTURE ASBL CENTRE SPORTIF LOCAL (CSL) » relative à la mise à disposition précaire du lieu-dit « La Cour Jacquet » sis à 4000 LIEGE - octroi d'une subvention indirecte classique à ladite l'A.S.B.L. résultant de cette mise à disposition pour l'année 2013.

51.

Décision d'adopter le texte de la convention entre la Ville de Liège et l'association « THEATRE ARLEQUIN » relative à la mise à disposition précaire d'une partie du bâtiment rue Rutxhiel 3 à 4000 LIEGE – octroi d'une subvention indirecte classique à l'association « THEATRE ARLEQUIN », pour l'année 2013 résultant de cette mise à disposition.

52.

Décision d'abroger au 31 décembre 2013 sa délibération du 26 octobre 2009 arrétant à partir du 1er janvier 2010, les prix applicables aux prestations et fournitures effectuées par le Département des Travaux, Environnement et Propreté – décision de fixer, à partir du 1^{er} janvier 2014, des prix applicables aux prestations et fournitures effectuées par le Département des Travaux, à la demande et au profit de particuliers, de personnes physiques ou morales ou de personnes de droit public.

53.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder au paiement en exécution d'une demande de remplacement de pare-brise au bénéfice d'un véhicule du Parc Automobile dépendant du Service de la Maintenance des Espaces publics - Département des Travaux.

54.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder au paiement de diverses factures en exécution d'entretiens et de réparations au bénéfice de véhicules PEUGEOT du Parc Automobile du Service de la Maintenance des Espaces publics – Département des Travaux.

55.

Passation d'un marché par voie d'appel d'offres ouvert pour la location de 15 véhicules pour une durée déterminée de 48 mois prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

M. le DIRECTEUR GENERAL

56.

Vote sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. Intercommunale des Abattoirs publics des arrondissements de Liège et de Waremme
Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 19 décembre 2013 ;
2. Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.)
Ordre du jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire du 16 décembre 2013;
3. NEOMANSIO
Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2013;
4. Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISOSL)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2013;
5. Centre Hospitalier régional de la Citadelle (C.H.R.)
Ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du 20 décembre 2013;
6. Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux (C.I.L.E.)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013;
7. Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.)
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 décembre 2013;
8. Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (I.I.L.E.)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013;

9. Association intercommunale de Traitement des Déchets liégeois (INTRADEL)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013 ;
10. ECETIA Intercommunale
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 17 décembre 2013 ;
11. ECETIA Finances
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013 ;
12. SPI
Ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013 ;
13. Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (IMIO)
Ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

57.

Nomination d'un Inspecteur opérationnel.

58.

Nomination d'un Inspecteur de quartier.

59.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelle permanentes dont un inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail.

60.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un agent de police est atteint suite à son accident de travail.

61.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail.

62.

Autorisations d'ester en justice pour 2 dossiers (7964 - 7965).

Mme l'Echevin YERNA

63.

Conclusion d'une convention avec l'A.S.B.L. «LIEGE ENERGIE» avec mise à disposition d'un employé d'administration A.P.E. à titre gratuit.

64.

Conclusion d'une convention avec l'A.S.B.L. «BRESSOUX-SPORT-CULTURE» avec mise à disposition d'un manoeuvre lourd A.P.E.

65.

Conclusion d'une convention avec l'A.S.B.L. «LA MAISON DE VALENSART» avec mise à disposition d'un auxiliaire professionnel A.C. en remplacement d'un agent en maladie.

66.

Suspension temporaire et à sa demande, de l'exécution du contrat de travail d'un 1er attaché spécifique [médecin] A.C. à 1/2 temps, du 04 au 08/11/13 inclus, soit 5 jours.

67.

Suspension temporaire et à sa demande, de l'exécution du contrat de travail d'un attaché spécifique contractuel, du 28 au 31/10/13 inclus.

68.

Suspension temporaire et à sa demande, de l'exécution du contrat de travail d'une attachée spécifique [architecte] A.C. du 05 au 06, du 12 au 13 et du 19 au 20/12/13, soit 6 jours.

M. l'Echevin STASSART

69.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

- 1 - du 01.09.2012 au 30.06.2013, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue des Rivageois, 17. Régularisation.
- 2 - du 01.04.2013 au 30.06.2013, à une maîtresse de religion orthodoxe en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 3 - du 01.09.2013 au 30.09.2013, à une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 4 - du 01.09.2013 au 30.06.2014 :
 - 1 - à une institutrice primaire en fonction à l'école du bd d'Avroy, 96.
 - 2 - à une maîtresse d'éducation physique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
 - 3 - à une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
 - 4 - à une institutrice maternelle en fonction à l'école du bd d'Avroy, 96.
 - 5 - à un maître de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
 - 6 - à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue des Rivageois, 17.
 - 7 - à un instituteur primaire en fonction à l'école du bd Kleyer, 36.
- 5 - du 01.09.2013 au 30.06.2014 et du 15.09.2013 au 14.09.2014, à une institutrice primaire en fonction à l'école du bd d'Avroy, 96.
- 6 - du 15.09.2013 au 14.09.2014, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la place Vieille Montagne, 13.

2 - pour prestations réduites :

- 1 - en cas de maladie ou d'infirmité, du 21.10.2013 au 19.11.2013, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.
- 2 - justifié par des raisons de convenance personnelle :
 - 1 - du 01.09.2012 au 31.08.2013, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue des Rivageois, 17. Régularisation.
 - 2 - du 01.09.2013 au 31.08.2014 :
 - 1 - à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la place Vieille Montagne, 13.
 - 2 - à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue des Rivageois, 17.

70.

Décision de ratifier le congé de circonstances et de convenance personnelle, du 01.09.2013 au 22.09.2013, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue François Lefèbvre, 66.

71.

Décision d'accorder une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite :

1 - (type IV à quart-temps) à partir du 01.03.2014, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Basse-Wez, 54.

2 - (type I) à partir du 01.09.2013, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Rabosée, 67.

3 - (type I) à partir du 01.11.2013, à une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

72.

Modification de la portion horaire de la mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite d'une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire, en type IV à mi-temps en lieu et place de type IV à quart-temps.

73.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la retraite, à la date du 31.05.2013, la démission-pension d'une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

74.

Modification de sa décision de placer de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, un maître de psychomotricité en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire, en la faisant porter du 29.05.2013 au 02.06.2013.

75.

Décision de retirer sa délibération du 27.05.2013 prenant acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue des Grands Prés, 202, du 05.02.2013 au 17.02.2013.

76.

Décision d'émettre un avis favorable :

1 - sur l'interruption totale de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 17.09.2013 au 16.11.2013, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Limbourg, 110.

2 - sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental :

1 - du 01.11.2013 au 30.06.2015, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Agimont, 26.

2 - du 06.01.2014 au 05.05.2014, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Agimont, 26.

77.

Décision de prendre acte du congé pour mission :

1 - du 01.09.2013 au 30.06.2014 :

1 - de la directrice de l'école de la rue Hors-Château, 69.

2 - d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Agimont, 26.

2 - du 01.09.2013 au 31.08.2014 :

1 - d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.

2 - du directeur de l'école de la rue Saint-Gilles, 572.

3 - du directeur de l'école de la rue du Limbourg, 110.

3 - du 01.09.2013 au 31.08.2015, d'une maîtresse de religion catholique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

78.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption totale de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 30.09 au 29.11.2013, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école du quai de Wallonie, 3.

79.

Décision d'accorder un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, du 01.09.2013 au 30.06.2014 :

1 - à une logopède en fonction à l'école de la rue Monulphe, 78.

2 - à un instituteur primaire en fonction à l'école de la rue Monulphe, 78.

80.

Décision d'accorder un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du :

1 - 01.09.2012 au 30.06.2013, à un professeur de cours pratiques (peinture/revêtements murs et sols) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

2 - 01.11.2012 au 31.08.2013, à un professeur de cours techniques (construction) et de cours pratiques (bâtiment) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

3 - 01.09.2013 au 30.06.2014, à une logopède en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.

81.

Décision d'accepter l'interruption partielle de la carrière professionnelle du 01.09.2013 au 31.08.2014, d'une logopède en fonction dans l'enseignement fondamental et secondaire spécialisé.

82.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - à partir du 23.09.2013, un professeur de cours spéciaux (éducation musicale) en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue et à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
- 2 - du 17.10.2012 au 28.08.2013 et du 29.08.2013 au 01.09.2013, un professeur de religion catholique en fonction à l'Ecole d'enseignement secondaire spécialisé Léopold Mottet.

83.

Décision d'accepter sous réserve de leurs admissions à la retraite, la démission de leurs fonctions présentée par :

- 1 - un professeur de cours généraux (langue maternelle) en fonction à l'Ecole d'enseignement secondaire spécialisé Léopold Mottet, à la date du 31.08.2013.
- 2 - un professeur de cours généraux/techniques (mathématique) en fonction dans l'enseignement secondaire inférieur spécialisé, à la date du 01.10.2013.

84.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption totale de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental (régularisation), du 15.11.2011 au 15.02.2012, d'une logopède en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.

85.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du :
 - 1 - 01.09.2011 au 30.06.2012 (régularisation), à un professeur de cours généraux (chimie-biologie) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
 - 2 - 01.09.2012 au 30.06.2013 :
 - 1 - (régularisation), à un professeur de cours généraux/techniques (français-histoire) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
 - 2 - à un professeur de cours artistiques (peinture) en fonction à l'Académie royale des Beaux-Arts (enseignement secondaire artistique à horaire réduit).
 - 3 - 22.05 au 31.08.2013, à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Athénée communal Maurice Destenay et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
 - 4 - 01.09.2013 au 30.06.2014 :
 - 1 - à une accompagnatrice en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
 - 2 - à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-sciences) en fonction à l'Institut de Technologie.
 - 3 - à une accompagnatrice en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.

- 4 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
 - 5 - à un professeur de cours artistiques (gravure et lithographie) en fonction à l'Académie royale des Beaux-Arts (enseignement secondaire artistique à horaire réduit).
 - 6 - à un professeur de cours généraux/techniques (philologie germanique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
 - 7 - à un professeur de cours techniques/pratiques (dessin technique, vente-étalage) et de cours pratiques (vente-étalage) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
 - 8 - à un professeur de cours techniques (informatique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
 - 9 - à un professeur de cours artistiques (volume-sculpture) en fonction à l'Académie royale des Beaux-Arts (enseignement secondaire artistique à horaire réduit).
 - 10 - à un professeur de cours généraux (morale) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
 - 11 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Technologie.
- 5 - 02.09.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours spéciaux (secrétariat-bureautique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 6 - 01.09.2013 au 31.08.2014 :
- 1 - à un commis en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
 - 2 - à un professeur de cours techniques/pratiques (bio-esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 3 - à la sous-directrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 4 - à un professeur de cours généraux/techniques (sciences économiques, commerciales et droit) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique.
 - 5 - à un chef d'atelier en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 7 - 15.09.2013 au 14.09.2014 :
- 1 - à un agent administratif de niveau 2 rang 1 à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
 - 2 - à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-biologie-chimie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
 - 3 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
 - 4 - à un agent administratif de niveau 2 et maître-assistant (éducation plastique) à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 2- pour mission du 01.09.2013 au 31.08.2014, à un professeur de cours techniques/pratiques (hôtellerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

86.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental :

1 - du 01.10.2013 au 31.05.2015, d'un professeur de cours généraux (morale) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

2 - du 01.11.2013 au 30.06.2014, d'une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Travaux publics et à l'Institut de Formation continuée.

87.

Décision d'accepter l'interruption de la carrière professionnelle :

1 - partielle :

1 - du 01.09.2013 au 31.08.2014, d'un professeur de cours généraux (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

2 - du 01.10.2013 au 31.08.2014 :

1 - d'un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

2 - d'un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

2 - totale :

1 - (régularisation) du 01.09.2011 au 30.04.2012, d'un professeur de cours pratiques (gros oeuvre/plafonnage) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels et au Centre d'Education et de Formation en alternance.

2 - du 01.09.2012 au 31.08.2013, d'un professeur de cours pratiques (gros oeuvre/plafonnage) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels et au Centre d'Education et de Formation en alternance.

3 - du 01.10.2013 au 31.08.2014, d'un professeur de cours généraux/techniques (sciences-géographie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et à l'Athénée communal Maurice Destenay.

88.

Décision de placer en disponibilité pour convenance personnelle pour la totalité de leur horaire du :

1 - 01.09.2013 au 31.08.2014, un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

2 - 06 au 22.01.2014, un professeur de cours généraux (langues anciennes) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

89.

Décision de prendre acte à partir du 01.09.2013, de la transformation de la mise en disponibilité partielle pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV à quart temps) en une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de :

- 1 - type I, d'un professeur de cours généraux/techniques (sciences mathématique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 2 - type IV à mi-temps, d'un professeur de cours généraux (langues modernes) en fonction à l'Ecole de Promotion sociale d'Angleur.

90.

Modification de la délibération du 03.09.2012, relative au congé accordé à un professeur en la faisant porter sur une interruption de la carrière professionnelle pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille jusqu'au deuxième degré qui souffre d'une maladie grave en lieu et place d'un congé pour motif impérieux d'ordre familial.

91.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - du 16.11 au 02.12.2012, le 10.12.2012, du 14 au 20.01.2013, du 04 au 17.02.2013, le 25.02.2013, du 11 au 24.03.2013, le 15.04.2013, le 07.05.2013, le 21.05.2013 et du 03 au 09.06.2013, une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 2 - à partir du 08.01.2013, un professeur de cours pratiques/techniques (hôtellerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 3 - du 28.02 au 10.03.2013 et le 14.03.2013, un professeur de cours techniques (publicité) et de cours techniques/pratiques (infographie) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 4 - du 15.04 au 02.06.2013, un accompagnateur en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 5 - du 26.04 au 05.05.2013, un professeur de cours pratiques (bijouterie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 6 - du 06 au 26.05.2013 et à partir du 27.05.2013, une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 7 - du 23 au 26.05.2013, un professeur de cours techniques/pratiques (bijouterie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 8 - à partir du 25.10.2013, un professeur de cours techniques/pratiques (salle) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

92.

Décision d'adapter sa délibération du 24.06.2013 en faisant porter, avec effet au 15.09.2013, la nomination d'un professeur, sur 10/10 en qualité de maître-assistant dans le cours « autre cours à conférer : expertise particulière en technique-vidéo » en lieu et place de 3/10 en qualité de maître-assistant dans le cours à conférer « autre cours à conférer : expertise particulière en technique-vidéo » et de 7/10 en qualité de maître de formation pratique dans le cours à conférer « électronique ».

93.

Décision d'adapter la nomination :

- 1 - d'un professeur pour un horaire complet de cours techniques (informatique) dans l'enseignement secondaire supérieur ordinaire de plein exercice, en la faisant porter également sur les cours d'informatique classés « ER » au même niveau.
- 2 - d'un professeur pour 17/22 heures/semaine de cours techniques (informatique) dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice, en la faisant porter également sur les cours d'informatique classés « ER » au même niveau.

94.

Modification de sa délibération du 24.06.2013 relative à la nomination au 01.04.2013 d'un professeur, en la faisant porter exclusivement sur 16/22 heures/semaine en qualité de maître de religion islamique dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice.

95.

Décision d'approuver le rapport de stage et de nommer définitivement, un professeur, en qualité de Directrice dans l'enseignement de promotion sociale, avec effet au 01.09.2013.

96.

Décision d'accepter sous réserve de leur admission à la retraite, la démission de leurs fonctions présentée par :

- 1 - un professeur de cours techniques/pratiques (maroquinerie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à la date du 30.04.2013.
- 2 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à la date du 30.06.2013.
- 3 - un professeur de cours généraux/techniques (philologie romane) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, à la date du 01.07.2013.
- 4 - un professeur de cours généraux (français) en fonction dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, à la date du 31.08.2013 .
- 5 - un professeur de cours généraux (français) en fonction dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, à la date du 31.08.2013.
- 6 - un professeur de cours techniques/pratiques (travaux publics, construction, dessin de construction du bâtiment) en fonction dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, à la date du 01.11.2013.

7 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice, à la date du 01.02.2014.

8 - un professeur de cours généraux (langue maternelle, histoire, morale) en fonction dans l'Enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice, à la date du 01.02.2014.

9 - un professeur de cours généraux (philologie germanique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay, à la date du 01.03.2014.

10 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à la date du 01.04.2014.

11 - un professeur de religion catholique en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, à la date du 30.06.2014.

97.

Décision d'accorder à une conseillère psycho-pédagogique nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S. 4, une interruption à mi-temps (18 heures/semaine) de carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, du 01.01. au 30.06.2014.

98.

Décision d'accorder à une conseillère psycho-pédagogique nommée pour 2 mi-temps (18 heures/semaine chacun) aux Centres P.M.S. 1 et 4, une interruption à cinquième temps (7 heures/semaine) de carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, du 01.01.2014 au 30.06.2015.

99.

Décision d'accorder à une auxiliaire sociale nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S. 3, une interruption à cinquième temps (7 heures/semaine) de carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, du 01.01.2014 au 31.03.2015.

100.

Décision de confirmer les désignations des agents P.M.S. rémunérés par la Communauté française, dont les noms sont repris à la délibération.

131206

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Philippe ROUSSELLE.



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER.